

Congrégation des Séminaires et Universités d'études, Pie XI

13 avril 1938

Instruction sur les erreurs du racisme

Condamnations de plusieurs propositions racistes

Cette Instruction sur les erreurs racistes a été envoyée aux recteurs des Universités et des Séminaires catholiques. Pour la France, elle a été adressée spécialement à S. Em. le cardinal Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris. ^[1]

Rome, le 13 avril 1938.

Révérendissime Seigneur,

L'année dernière, à la veille de la Nativité de Notre-Seigneur, l'auguste Pontife heureusement régnant, dans son allocution aux éminents cardinaux et aux prélats de la Curie romaine, parla avec tristesse de la grave persécution qui sévit, comme tout le monde le sait, contre l'Eglise catholique.

Mais la principale affliction du Saint-Père vient de ce que, pour excuser une si grande injustice, on fait intervenir des calomnies impudentes et qu'on répand partout les doctrines les plus pernicieuses, faussement colorées du nom de scientifiques, dans le but de pervertir les esprits et d'en arracher la vraie religion. En face de cette situation, la S. Congr. des Études enjoint aux Universités et aux Facultés catholiques d'appliquer tous leurs efforts et leur activité à défendre la vérité contre l'envahissement de ces doctrines erronées.

Aussi les maîtres devront-ils s'appliquer, de tous leurs moyens, à emprunter à la biologie, à l'histoire, à la philosophie, à l'apologétique, aux sciences juridiques et morales, des armes pour réfuter avec solidité et compétence les assertions insoutenables qui suivent :

1. Les races humaines, par leurs caractères naturels et immuables, sont tellement différentes que la plus humble d'entre elles est plus loin de la plus élevée que de l'espèce animale la plus haute.
2. Il faut, par tous les moyens, conserver et cultiver la vigueur de la race et la pureté du sang ; tout ce qui conduit à ce résultat est, par le fait même, honnête et permis.
3. C'est du sang, siège des caractères de la race, que toutes les qualités intellectuelles et morales de l'homme dérivent comme de leur source principale.
4. Le but essentiel de l'éducation est de développer les caractères de la race et d'enflammer les esprits d'un amour brûlant de leur propre race comme du bien suprême.
5. La religion est soumise à la loi de la race et doit lui être adaptée.
6. La source première et la règle suprême de tout l'ordre juridique est l'instinct racial.
7. Il n'existe que le *Kosmos*, ou l'Univers, l'Être vivant ; toutes les choses, y compris l'homme, ne sont que des formes diverses s'amplifiant au cours des âges de l'*Univers vivant*.

8. Chaque homme n'existe que par l'Etat et pour l'Etat. Tout ce qu'il possède en fait de droit dérive uniquement d'une concession de l'Etat.

A ces propositions si dangereuses, on pourra d'ailleurs en ajouter facilement d'autres.

Le Très Saint-Père, préfet de cette Sacrée Congrégation, a l'assurance, Révérendissime Seigneur, que vous ne négligerez rien pour donner leur plein effet aux prescriptions contenues dans cette lettre.

En m'acquittant du devoir de vous en faire part, je vous exprime mes sentiments très respectueux en baisant humblement la pourpre sacrée.

De votre Excellence révérendissime le très dévoué serviteur *in Christo*.

Ernest Ruffini, secrétaire.

Source : *Actes de S. S. Pie XI*, Tome 18, La Bonne Presse

Notes de bas de page

1. Cf. *La Croix*, 11 mai 1938.[\[↩\]](#)